Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° 48 en date du 22/07/2021)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de .....VANTOUX..... Adresse :..... 3 rue Jean Burbé..... Code Postale :.57070..... Ville:.....VANTOUX.....	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex

Je soussigné (nom-prénom).OSWALD Marc Président de l'Association "l'Equipe de St Clément"

Titulaire du droit de chasse sur la commune de.....VANTOUX.....

Lot n° :..unique.....☒ communal ☐ réserve ☐ domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant ...19 rue des Potiers.....

.....57530 ARS-LAQUENEXY.....

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- .....l'ensemble du lot communal de VANTOUX.....
- .....
- .....
- .....

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du :16/02/2024 au 1/02/2025

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : ARS-LAQUENEXY..... Le 16/02/2024.....

Signature (obligatoire) :